

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/10/2023

Référence
DELIB2023_26

Objet de la délibération
Changement des durées pour les achats de concessions au cimetière à compter du 1er novembre 2023.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	11

Date de la convocation
05/10/2023

Date d'affichage
10/10/2023

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 18/10/2023

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023 et le 16 Octobre à 18 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de RACINE Pierre, Maire

Présents : M. RACINE Pierre, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, CLOUARD Thérèse, MM : CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas, DUFLOT Pascal, FIRMINHAC Christian, GAFFIERO Cyril, MOAL Eric, ROUSSEAU Jean-Claude, VIEIRA José

Absent avec procuration : MME. MARSAN Dominique à M. CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas

Absents : MMES : RIEL Aurélie, TRÉBER Sandra

A été nommée secrétaire : M. CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas

Objet de la délibération : Changement des durées pour les achats de concessions au cimetière à compter du 1er novembre 2023.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Ouï le Maire,

A l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE d'instituer l'attribution de concessions d'une durée de 99 ans,

DECIDE de supprimer l'attribution de concessions perpétuelles,

FIXE les tarifs suivants :

- | | |
|--------------------|---------------|
| - 99 ans : | 1000.00 euros |
| - Cinquantenaire : | 650.00 euros |
| - Trentenaire : | 450.00 euros |
| - Quinze ans | 300.00 euros |

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/10/2023
Le Maire
Pierre RACINE

